

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAHORS - 4601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/10/2024 - 3764 - 2009 B 00093 - 511 634 123 - @INVESTISSEMENTS
EXPERTISE COMPTABLE

**DOCUMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES DEPOSES EN CONFORMITE DE
L'ARTICLE 232-23 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Tampon Société

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Société de participation d'expertise comptable inscrite
au tableau de l'ordre des experts comptables de
TOULOUSE
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

(2009 B 93)

Pour copies certifiées conformes :

- LE PRESIDENT



PIECES JOINTES

- Bilan + tableau des renseignements concernant les filiales et participations
- Compte de résultat
- Annexe
- Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée.

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 102 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐		
Adresse de l'entreprise 252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON						
Numéro SIRET* 5 1 1 6 3 4 1 2 3 0 0 0 1 8						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 30/09/2023		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010		012	
	incorporelles	Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028		030	
	Immobilisations financières* (1)		040	291 700	042	291 700
	Total I (5)		044	291 700	048	291 700
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	189 800	074	189 800
	Valeurs mobilières de placement		080	45 000	082	45 000
	Disponibilités		084	158 300	086	158 300
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	393 101	098	393 101
	Total général (I + II)		110	684 801	112	684 801
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	15 000		
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	1 500		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131	349 493		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	57 218		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	423 211		
Provisions pour risques et charges				Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	166 828		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)		169	94 083		
	Produits constatés d'avance		174			
				Total III	176	261 589
Total général (I + II + III)				180	684 801	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	138 978
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

@INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
SAS – SOCIETE DE PARTICIPATION D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TOULOUSE -
AU CAPITAL DE 15 000 EUROS
252 ROUTE DU MONT SAINT JEAN 46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

TABLEAU 1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES
PARTICIPATIONS
(Art. 247 et 295 du décret sur les sociétés commercial, et arrêté du 27.4.82.1

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consenties par la société et non encore remboursés (7) (9)	Cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3) 1-Filiale (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société) 2.Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital) SOGOREC ESPACE SALEL	125 000 1 000	69 937 17 648	40 % 49 %	291 210	291 210	-	-	1 439 400	229 880	60 000	Ex. clos le : 30.09.2023 «
				490	490	14 500	-	8 057	2 752	-	
B. Renseignements globaux concernant les autre filiales ou participations 1.Filiales non reprises au paragraphe A a) Filiales françaises (ensemble) b) filiales étrangères (ensemble) (4) 2.Participations non reprises au paragraphe A a) dans des sociétés françaises (ensemble) b) dans des sociétés étrangères (ensemble)											

(1) Pour chacune des filiales et des entreprises, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication.

(3) Lorsque la société annexé à son bilan un bilan et des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (paragraphe B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble et (b) filiales étrangères (ensemble)

(5) Pour chaque filiale et entreprise avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination du siège social.

(6) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient plus inscrites au paragraphe A doivent être inscrites sous ces rubriques.

(7) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises

(8) En euros

(9) si le montant inscrit a été réévalué, Indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations

(10) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la Clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant

(11) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-4 du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/09/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210
		dont export			
		et livraisons		215	214
	Production vendue	bien			
		services*		217	218
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				226
	Autres produits				230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244
	Rémunérations du personnel*				250
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
Dotations aux amortissements*				254	
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)		259	262	
	(dont dotations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260		
Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	
PRODUITS CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			(III)	280
	Produits exceptionnels			(IV)	290
	Charges financières			(V)	294
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		347	348
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpi-as d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	1 272
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	()	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
	Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
Déficits antérieurs reportables : *			8 280	360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 684 801 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 57 219 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.



Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C
2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	291 700	482		484		486	291 700				
TOTAL		490	291 700	492		494		496	291 700				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficits reportables

DGFIP N° 2033-D 2023

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU @INVESTISSEMENT EXPERTISE COMPTABLE				Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres imob. incorporelles	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982		8 280			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis					
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983		789			
Déficits reportables		984		7 490			
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870		7 490			
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325	
dont cotisations facultatives Madelin						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*						380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

@ INVESTISSEMENTS EXPERTISE COMPTABLE
Société par actions simplifiée
Société de participation d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
des experts comptables de TOULOUSE
au capital de 15 000 euros
Siège social : 252, ROUTE DU MONT SAINT JEAN
46300 GOURDON
511 634 123 RCS CAHORS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 22 FEVRIER 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2023

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 57 219 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	57 219 euros
------------------------	--------------

En totalité au compte "autres réserves"

Certifié conforme
Le Président

